










Sommaire

Page	 Actu éco
2	La loi El-Khomry affecte plus particulièrement les conditions de travail des femmes
Page	 Actu éco
3	Une baisse du revenu salarial
Page	 Actu éco
4	Plaidoyer pour une relance salariale en Europe L'allègement de la fiscalité des entreprises va de pair avec l'alourdissement des impôts payés par les ménages
Page	 Actu éco
5	Le CICE : une mesure peu efficace, impertinente et coûteuse La crise économique et les inégalités au niveau des régions
Page	 Actu éco
6	Difficultés croissantes du financement du RSA pour les départements Ce que néglige le COR dans ses projections
Page	 Actu éco
7	La « peur de déclassement » grandit avec la crise Un exemple des effets dévastateurs des délocalisations : une décennie de déficit commercial dans l'automobile
Page	 Analyse
8-9	Poids important des firmes multinationales étrangères dans l'emploi en France
Page	 Europe International
10	La croissance économique de la zone euro révisée à la baisse La porosité des milieux d'affaires et des instances de direction de l'Union européenne
Page	 Pôle économique
11	au service des organisations Cycle éco 2016
Page	Repères statistiques
12	

Édito

Les 32 h :

il faut relancer le débat public

Par une décision inédite et discrétionnaire, la direction de l'IGAS a décidé de censurer un rapport fouillé, documenté et argumenté sur la réduction du temps de travail.

Ce rapport dérange e pouvoir parce qu'il prend le contrepied de la politique du gouvernement et du Medef, et de la loi Travail. Il confirme que les 35 h ont permis de créer 350 000 emplois directs, sans compter ceux liés au temps libéré et aux loisirs.

Ce rapport tord le cou à certaines idées reçues. Il démontre notamment que le temps de travail a baissé partout en Europe, et va continuer à baisser du fait des gains de productivité liés à la révolution numérique.

Enfin, ce rapport fait des propositions, proches pour certaines de celles de la CGT, et notamment :

- la mise en place d'une réduction du temps de travail à 32 h, au volontariat, financée par le redéploiement de 3% du pacte de responsabilité (1 milliard d'euros) ;
- une mesure de réduction du temps de travail spécifique pour les cadres, avec un encadrement des forfaits jours de façon à ce que le temps de travail ne puisse pas dépasser 44 h hebdomadaires (40% travaillent plus de 49h!) ;
- des propositions pour lutter contre les temps partiels de moins de 80 %

du temps plein, pour lutter contre les inégalités femmes/homes ;

- une politique de réduction du temps de travail sur la vie entière, avec le renforcement des dispositifs de préretraite à 60 ans, des congés spécifiques pour personnes âgées dépendantes et du Compte personnel d'activité par exemple.

Un bémol : en occultant la question du coût du capital et du partage des richesses, le rapport part du postulat que pour être efficace, la réduction du temps de travail ne doit pas entraîner d'augmentation du « coût du travail », et doit être compensée par des exonérations de cotisations et des mesures de flexibilité interne. Pour la CGT, la réduction du temps de travail est non seulement un outil de création d'emploi, mais aussi un levier pour redistribuer les richesses du capital vers le travail. Elle doit donc être financée de façon différenciée en fonction de la taille de l'entreprise et de la part des dividendes dans la valeur ajoutée.

Le redéploiement du pacte de responsabilité (40 milliards d'euros par an), dont l'inefficacité en matière de création d'emplois est maintenant démontrée, suffirait largement à financer la mise en place des 32 h sans surcoût pour les entreprises !

Sophie Binet,

Secrétaire générale-adjointe de l'Ugict,
Membre de la Commission exécutive
confédérale

La loi El-Khomry affecte plus particulièrement les conditions de travail des femmes

Dès la première version du projet de loi Travail, un collectif féministe a dénoncé, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, le 8 mars 2016 (date symbolique), la double peine pour les femmes (voir le site *inegale-loitavail.fr*). Depuis, grâce à une forte mobilisation, certaines mesures ont été supprimées. Mais aujourd'hui, de nombreux points noirs subsistent, pour tous, mais plus particulièrement pour les femmes, notamment les plus précaires, celles qui sont toujours oubliées des lois.

Le premier point, le plus important, porte sur un principe maintenant mieux connu : **l'inversion de la hiérarchie des normes**. Cette logique fragilisera l'ensemble des salariés et plus particulièrement les femmes. La loi n'est plus que supplétive, et s'applique seulement lorsqu'il n'y a pas de disposition au niveau de la branche ou de l'entreprise. Or, les femmes sont plus nombreuses dans les maillons faibles de la syndicalisation et de la couverture conventionnelle, dans les secteurs les moins couverts syndicalement, comme les TPE et PME, et la plupart des secteurs d'activité à prédominance féminine, en dehors des fonctions publiques, comme l'aide à domicile, le commerce. De façon indirecte, ces dispositifs risquent de fragiliser les femmes qui sont déjà dans des situations précaires et qui subissent le plus d'inégalités en termes de conditions d'emploi et de salaires.

Sur le papier, on pourrait penser, comme certain-e-s, que cette logique favorisera un « vrai dialogue social ». Mais en est-on sûr-e ? Être contre l'inversion de la hiérarchie des normes, ce n'est pas être contre la négociation, c'est s'opposer au « moins-disant », c'est penser que le dialogue social doit engendrer de nouvelles avancées sociales et non le contraire et pour cela être encadré par la loi. Sans la loi et la mise en œuvre de sanctions, les accords Égalité professionnelle n'auraient pas autant progressé, même si on est encore loin du compte.

Autre exemple : la question des temps partiels courts. Lorsqu'elle était ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem avait réussi à imposer une nouvelle norme de 24 heures minimales, sauf... dérogation. Et aujourd'hui, l'on constate que plus de 60 branches ont négocié pour contourner cette loi. En moyenne, dans ces branches, les durées des temps partiels sont de 17 heures ! En quoi est-ce une avancée sociale pour ces centaines de milliers de femmes qui galèrent avec ces miettes d'emploi ? Qui s'en préoccupe au fond ?

Le second point noir de ce texte concerne son application dans le champ **du temps de travail et de son aménagement**. Cela fait déjà longtemps qu'en France des mesures dérogatoires existent dans ce domaine, mais pas de façon aussi généralisée et explicite, qu'il s'agisse des possibilités

d'allongement des durées maximales de travail, de remise en cause de la majoration des heures supplémentaires (sauf, jusqu'à nouvel ordre, pour les routiers), du calcul du temps de travail sur trois ans au lieu d'un an, et de toute une série de mesures qui fragilisent encore les temps partiels... Or, le temps de travail est le premier facteur discriminant entre les femmes et les hommes car elles ont un temps beaucoup plus contraint que les hommes. Du fait des contraintes domestiques et familiales qui reposent globalement sur les femmes, ces modulations seront encore plus incompatibles avec les horaires des modes d'accueil (crèches, écoles...). De fait, des femmes seront dans l'impossibilité d'accepter de tels horaires et subiront des risques de licenciement accru (facilité dans la loi). L'autre risque, pour celles qui accepteraient ces nouvelles pressions, est de mettre en danger leur propre santé et leurs conditions de travail.

Même si ces mesures ne visaient pas explicitement une dégradation de la situation des femmes, elles auront un impact négatif sur elles. Il y a un risque de discrimination indirecte. La plupart de ces dispositions vont à l'encontre des avancées en matière d'égalité professionnelle préconisées par la loi⁽¹⁾ et risquent de mettre à mal les faibles avancées actuelles en matière de négociation de l'égalité professionnelle.

Rachel Silvera

(1) Certes, des petites avancées sont prévues dans le nouveau projet, par exemple sur le congé de maternité, mais elles sont loin de compenser les dégâts annoncés.

Une baisse du revenu salarial

Le revenu salarial est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours de l'année. Il dépend donc du salaire et du volume de travail exercé pendant l'année. Son montant est, en moyenne, de 20 350 euros (chiffre 2013).

Le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté, en moyenne, de 0,7 % par an entre 1995 et 2009, a diminué de 0,2 % par an jusqu'en 2012 et de 0,4 % en 2013. Cette baisse est plus marquée dans le secteur public : pour les salariés y travaillant, le revenu salarial moyen diminue de 0,7 % en 2013 après

– 0,5 % par an entre 2009 et 2012. Dans le secteur privé, il se stabilise en 2013 après – 0,2 % par an entre 2009 et 2012.

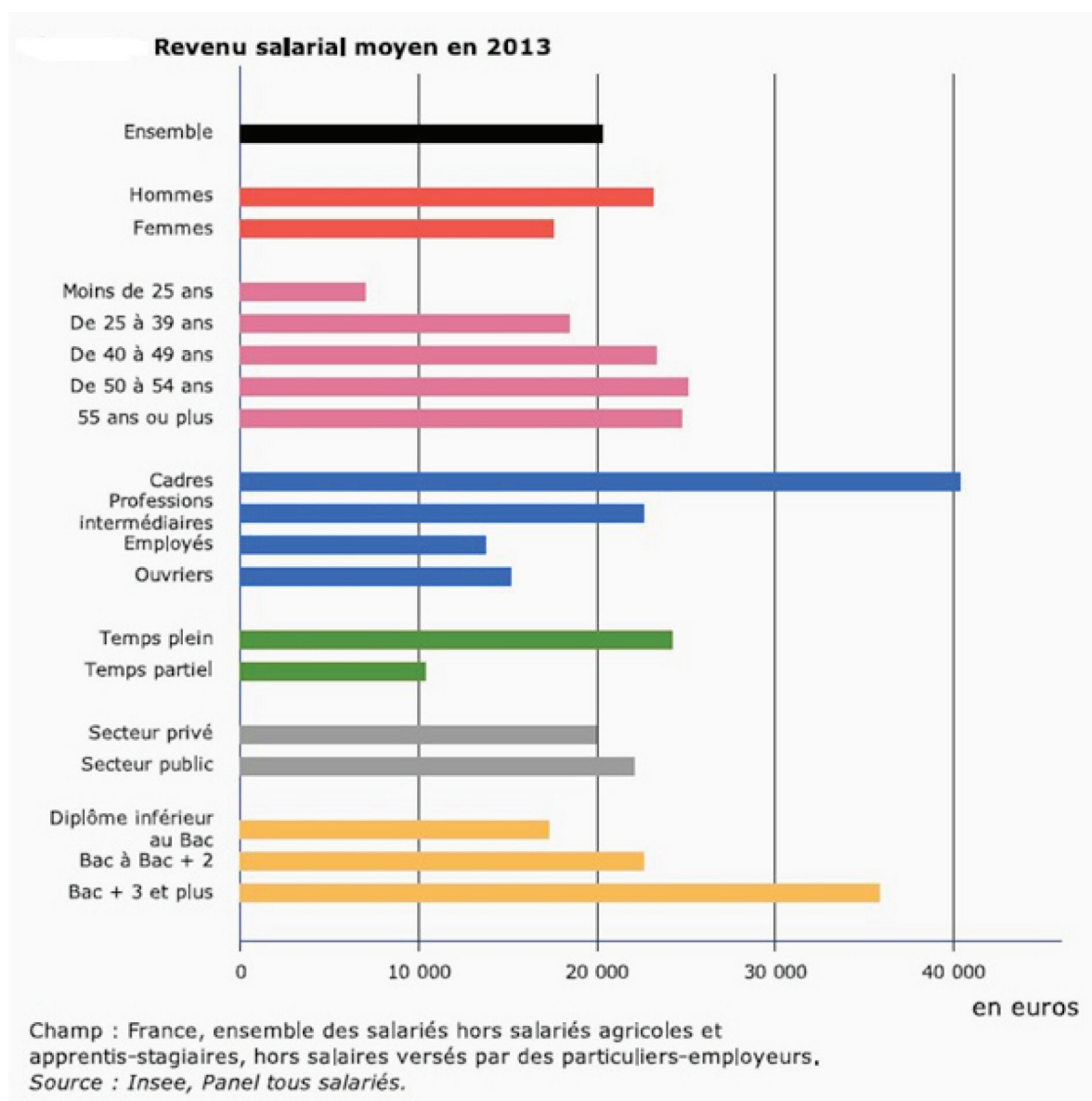
Les statistiques publiées par l'Insee confirment ce que la CGT explique, suite aux travaux de Rachel Silvera : « *Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes.* » L'écart de revenu salarial entre femmes et hommes s'explique pour plus des deux tiers par des écarts de salaire et moins d'un tiers par le volume de travail.

Le revenu salarial augmente avec l'âge jusqu'à 54 ans : son montant pour les salariés âgés de 50 à 54 ans est 3,6 fois plus élevé que pour les salariés de moins de 25 ans.

Les cadres perçoivent un revenu salarial presque trois fois supérieur à celui des ouvriers ou des employés.

Le revenu salarial des diplômés de niveau Bac + 3 ou plus est le double de celui des salariés de niveau inférieur au baccalauréat.

Nasser Mansouri-Guilani
d'après *Insee Focus*, n° 59, juin 2016



Plaidoyer pour une relance salariale en Europe

Dans une étude économétrique portant sur les années 1961-2013, étude dont les résultats peuvent être qualifiés de « robustes », deux chercheurs de l'université londonienne de Greenwich classent la France parmi les nombreux pays européens dont la

croissance est « tirée » par les salaires. Ainsi, une hausse de 1 % du taux de marge des entreprises françaises, soit une baisse symétrique de 1 % de la part des salaires dans la valeur ajoutée, entraîne une hausse de 0,10 % de l'investissement, mais une baisse plus

importante de la consommation (- 0,32 %). Les exportations progressent de 0,06 % et les importations reculent de 0,07 %, soit un déficit commercial réduit, de 0,14 %. L'effet sur la demande agrégée est donc négatif (- 0,13 %).

Effets sur la demande d'une hausse de 1 % du taux de marge, soit d'une baisse de 1 % de la part salariale (en %)

	Consommation / PIB	Investissement / PIB	Exportations / PIB	Importations / PIB	Demande agrégée	Demande agrégée Hausse simultanée (*)
Italie	- 0,410	+ 0,156	0,000	- 0,053	- 0,170	- 0,238
Espagne	- 0,410	+ 0,088	+ 0,044	- 0,068	- 0,450	- 0,544
Portugal	-0,402	0,000	0,000	- 0,182	- 0,339	- 0,477
Allemagne	- 0,397	0,000	+ 0,049	0,000	- 0,395	- 0,442
France	- 0,324	+ 0,101	+ 0,062	- 0,078	- 0,129	- 0,228
Royaume-Uni	- 0,252	0,000	+ 0,074	- 0,066	- 0,126	- 0,195
Belgique	- 0,151	+ 0,206	0,000	- 0,053	- 0,080	+ 0,009
EU15						- 0,298

Source : Oslem Onaran et Thomas Obst (2016), «Wage-led growth in the EU15 member-states : the effects of income distribution on growth, investment, trade balance and inflation», *Cambridge Journal of Economics*, avril.

(*) Hausse de 1 % du taux de marge dans chacun des quinze pays européens considérés.

Les chercheurs évaluent l'impact sur le PIB d'une hausse « simultanée », c'est-à-dire dans tous les pays, de 1 % du taux de marge à - 0,30 %. Ils concluent : « Nos travaux, en accord avec la littérature existante, montrent clairement que dans une large majorité de pays,

les effets négatifs sur la consommation domestique d'un recul de la part salariale l'emportent sur les effets expansionnistes sur l'investissement. De plus, une baisse simultanée de la part salariale dans tous les pays élimine les effets positifs en termes d'exportations ».

Autrement dit, dans la concurrence salariale entre « partenaires » commerciaux européens, tous sont perdants, excepté peut-être la Belgique et le Danemark.

Fabrice Pruvost

L'allègement de la fiscalité des entreprises va de pair avec l'alourdissement des impôts payés par les ménages

D'après la rapporteure du budget (*Les Échos*, 4 juillet 2016), la part des impôts des ménages dans le PIB progresse continuellement depuis huit ans, passant de 22,91 % en 2007 à 24,45 % en 2015, soit une hausse de 110 milliards en termes absolus.

En revanche, la part de l'impôt payé par les entreprises dans le PIB est presque la même (18,6 %). Elle a

connu une légère augmentation jusqu'en 2013, puis a reflué en 2014 et 2015 sous l'effet du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et du Pacte de responsabilité.

Par ailleurs, les hauts revenus bénéficient de plus en plus d'exonérations. Ainsi, le plafonnement de l'impôt sur la fortune a des effets deux fois plus favorables pour les milliardaires que

le « bouclier fiscal » de Sarkozy. Des statistiques fiscales révélées par *Le Canard Enchaîné* en attestent. Un exemple souligne à lui seul les dérives des mesures fiscales mises en place par le gouvernement actuel : Liliane Bettencourt qui aurait dû payer plus de 61 millions d'euros d'ISF en 2015, a vu sa contribution réduite à zéro grâce au plafonnement.

nmg

	MÉNAGES	ENTREPRISES
2007	22,9	18,7
2012	24,2	18,9
2013	24,7	19,3
2014	25,1	19,1
2015	25,5	18,6
Total (en milliards d'euros) de la hausse d'impôts payés de 2007 à 2015	+ 110	+ 46

Le CICE : une mesure peu efficace, impertinente et coûteuse

Le rapport d'information du Sénat rendu public récemment confirme l'analyse et la démarche portée par la CGT, notamment au sein du Comité de suivi du CICE, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Les conclusions du rapport sont sans appel :

- « le CICE peine à démontrer tant sa pertinence dans sa forme que son efficacité sur le fond. Véritable saupoudrage, ses résultats semblent sujets à caution ; »
- « le CICE a renforcé la complexité du système fiscal français, et en particulier l'impôt sur les sociétés ; »
- « aussi, la baisse du « coût du travail » attribuée au CICE résulte de ce choix d'attribuer le gain de ce crédit d'impôt sur les sociétés aux charges de personnel. Cet affichage ne garantit pas l'attractivité et la compétitivité de notre territoire ; »
- « les conséquences du CICE sont incertaines du fait même du contexte dans lequel a évolué ce dispositif. Dans le même temps, les taux de change euro-dollar

comme les prix des matières premières, pétrole en tête, ont été favorables aux pays européens, France comprise. Les gains que le pays a ainsi pu connaître en termes de compétitivité, d'emploi ou de redressement de l'économie voient leurs sources difficilement pondérables, et le CICE n'a pas nécessairement été l'élément le plus déterminant ;

- « trois ans après le lancement du dispositif, ses conséquences en termes d'emploi sont estimées par les instituts de statistiques et de recherche en économie bien moindres qu'espérées, quand ses bénéfices en termes de compétitivité sont incertains. »

Le rapport confirme que les résultats ne sont pas au rendez-vous : l'investissement productif n'a pas bénéficié du CICE à hauteur de l'ambition annoncée et de l'effort budgétaire consenti.

« Le CICE se révèle donc un outil complexe, dispersé et à l'efficacité incertaine. Il semble nécessaire de remettre à plat cette dépense fiscale conséquente et d'engager une politique publique portée par un vrai projet de prospec-

tive à moyen et long terme pour l'industrie française. »

Rappelons, à titre d'exemple, qu'en 2014, Air France a perçu 66 millions d'euros au titre de CICE. Alstom en a perçu 11 millions, PSA 66,1 millions et Renault 36 millions (source : *L'Humanité*, 6 juin 2016).

La transformation du CICE en exonérations pérennes de cotisations sociales des employeurs, envisagée par le gouvernement, ne permet en aucune manière de résoudre les défauts relevés dans le rapport sénatorial.

Le rapport sénatorial confirme le bien-fondé de la demande de la CGT d'une mise à plat du CICE et de toutes les aides accordées aux entreprises et d'une évaluation impartiale de l'ensemble de ces dispositifs en associant les représentants des salariés à la définition des critères d'évaluation et à la réalisation de celle-ci.

nmg

La crise économique et les inégalités au niveau des régions

Dans la décennie 1990, le taux de croissance économique était de 2% en moyenne nationale. Derrière cette moyenne, le rythme de croissance au niveau des régions variait de 1,6% à 2,6%.

Les régions de la façade atlantique ont été parmi les plus dynamiques avec celles du pourtour méditerranéen. Entre 2000 et 2008, les Pays de la Loire ainsi que la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et l'Île-de-France ont continué sur cette lancée.

Cependant, dans les régions de l'Est et du Centre, le taux de croissance annuelle est tombé à 1 %.

La crise de 2008 a eu des impacts différenciés selon les régions. Ainsi, en 2013, trois régions métropolitaines n'ont pas

retrouvé leur niveau de PIB de 2008 : Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, Bourgogne- Franche-Comté et Nord - Pas-de-Calais - Picardie. La région Bourgogne-Franche-Comté a été confrontée au plus fort recul : - 1 % par an entre 2008 et 2013.

Ces évolutions différenciées sont à l'origine d'un accroissement des inégalités du revenu par habitant au niveau des régions. En effet, en 2013, les PIB par habitant varient de 8 000 euros à Mayotte à 53 600 euros en Île-de-France.

Les différences régionales s'expliquent surtout par la nature des activités, la composition du tissu productif, le taux et la qualité d'emploi. Dans les régions où le taux d'emploi est plus élevé et le tissu productif plus développé, le PIB par emploi, et donc le PIB par habitant, sont plus élevés. Ainsi, en 2013, le PIB par emploi est de 105 300 euros en Île-de-France, de 70 300 euros pour le reste de la France métropolitaine et de 64 700 euros dans les départements d'outre-mer.

Seules deux régions ont un PIB par emploi supérieur à la moyenne de province : Auvergne - Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur. La première se distingue par une industrie qui reste dynamique et un poids important des activités de services aux entreprises et de recherche. Les activités de transport et entreposage sont, quant à elles, plus nombreuses en Provence - Alpes - Côte d'Azur.

nmg

d'après *Insee Focus*, n° 60, juillet 2016

Difficultés croissantes du financement du RSA pour les départements

Avec la crise, le nombre d'allocataires du RSA est passé de 1,3 million en 2007 à 1,7 million en 2015. En effet, les chômeurs en fin de droit basculent au RSA.

Le coût global du RSA est passé de 5,7 milliards en 2009 à 9,2 milliards en

2015, alors que sur la même période, l'aide accordée par l'État aux départements est passée de 5,2 milliards à 5,6 milliards. Or, ces derniers assument un tiers de financement du RSA.

L'Assemblée des départements de France (ADF) a entamé des discus-

sions avec l'État en vue d'une « nationalisation du RSA ». Celles-ci traînant, l'AFD a mis un terme à ces discussions.

nmg

Ce que néglige le COR dans ses projections

Dans son rapport sur les équilibres financiers du régime des retraites, le Conseil d'orientation des retraites (COR) met en évidence le rôle des revenus d'activité pour l'équilibre financier du système (*Les Échos*, 14 juin 2016).

Selon le COR, l'amélioration des comptes en 2015 s'explique surtout par un taux de croissance économique plus fort que prévu (1,3 %, au lieu de 1 %).

Les projections du COR sur le long terme (au-delà de 2020) mettent l'accent sur l'évolution des revenus d'activité en lien avec celle de la productivité du travail. Selon le COR : « *Le système*

de retraite pourrait, en cas de croissance suffisante des revenus d'activité, revenir à l'équilibre financier et dégager des excédents à plus long terme. »

En revanche, l'évolution du taux de chômage aurait, selon le COR, un effet plus limité. : « *La situation financière du système de retraite serait (...) nettement meilleure avec un taux de chômage de 10 % mais des revenus d'activité croissant de 2 % par an (...) qu'avec un taux de chômage de 4,5 mais une croissance des revenus d'activité de 1,5 %.* »

Cette projection du COR semble négliger le rôle positif, sur le dynamisme de l'économie, de la baisse du chômage, à condition qu'elle soit

obtenue grâce à la création d'emplois stables, qualifiés et bien rémunérés, ce qui est d'ailleurs compatible avec l'insistance du COR sur le rôle déterminant de l'évolution des revenus d'activité.

Une fois de plus, la démonstration est faite que la clé de la solution des problèmes de financement de la Sécurité sociale, au-delà de celui des retraites, se trouve dans le dynamisme de l'économie, lequel dépend, de plus en plus, de la promotion de l'emploi qualifié et des efforts de recherche-développement.

nmg

La « peur de déclassement » grandit avec la crise

Selon le Baromètre d'opinion de la SDREES (*Études et résultats*, n° 969, juillet 2016), 46 % des Français considèrent en 2014 que leur situation globale est moins bonne que celle de leurs parents. Ils n'étaient que 36 % de cet avis dix ans plus tôt.

La question de l'emploi joue ici un rôle déterminant. En 2014, la « peur de déclassement » est plus prononcée parmi les chômeurs (65 %) et les actifs

en emploi (48 %) que chez les retraités et les étudiants (respectivement 35 % et 39 %).

Près d'un Français sur deux pense qu'il peut basculer dans la pauvreté dans les prochaines années. Un quart seulement des personnes interrogées jugent leur situation identique ou meilleure que celle de leurs parents.

Les personnes qui se sentent déclassées ont également une appréciation de leur situation personnelle bien plus négative que les autres. Toutefois, leur opinion sur le contexte social actuel (importance des inégalités et de la pauvreté, devenir de la sécurité sociale...) est assez proche de celle des autres personnes enquêtées.

nmg

Un exemple des effets dévastateurs des délocalisations : une décennie de déficit commercial dans l'automobile

Selon les statistiques des douanes, le commerce extérieur de la France en matière d'automobiles est déficitaire de 7,7 milliards d'euros en 2015. Et ce déficit perdure depuis dix ans. Le dernier solde positif (3,8 milliards d'euros) remonte à 2006.

La cause de ce déficit récurrent ? La fermeture des sites en France, les délocalisations et l'insuffisance du développement des capacités de production en France.

Et au nom de ce déficit, le patronat, avec le soutien du gouvernement, impose des mesures anti-salariales, comme les « accords de compétiti-

tivité ».

Certes, depuis quelques mois, la production d'automobiles augmente en France et les constructeurs exportent davantage depuis 2013, mais les importations de voitures demeurent largement supérieures aux exportations.

Parmi les voitures importées, les marques françaises fabriquées à l'étranger occupent une place prépondérante.

Si l'Allemagne (Volkswagen, BMW, Mercedes) représente 29 % des importations françaises d'automobiles, 20 %

des voitures importées proviennent de l'Espagne, notamment avec des marques françaises fabriquées dans ce pays : la C4 Picasso, les SUV de Renault Kadjar et Captur, la nouvelle Mégane.

Il en est de même en ce qui concerne les pays de l'Est : les voitures Dacia Sandero fabriquées en Roumanie, les Peugeot 208 fabriquées en Slovaquie et les Twingo fabriquées en Slovaquie figurent parmi les dix modèles les plus vendus en France en 2016 (source : *Les Échos*, 18 juillet 2016).

nmg

Balance commerciale de la branche automobile

ANNÉES	EXPORTATIONS (milliards d'€)	IMPORTATIONS (milliards d'€)	SOLDES (milliards d'€)
2007	35,1	35,8	- 0,7
2008	30,7	35,5	- 4,8
2009	21,3	28,8	- 7,5
2010	24,8	31,8	- 7,0
2011	26,7	35,2	- 8,5
2012	25,4	31,2	- 5,8
2013	23,8	31,0	- 7,2
2014	24,9	31,8	- 6,9
2015	27,9	35,6	- 7,7

Solde du premier trimestre 2016 : - 4 milliards d'euros.

Source : *Les Échos*, 18 juillet 2016.

Poids important des firmes multinationales étrangères dans l'emploi en France

Une étude récente de l'Insee⁽²⁾ présente la place des firmes multinationales dans l'emploi en France selon leur secteur d'activité et selon leur origine géographique. Elle montre notamment que :

- les firmes multinationales étrangères sont plus présentes dans l'industrie que les multinationales françaises et les autres entreprises ;
- les firmes européennes et américaines contrôlent l'essentiel de l'emploi des multinationales étrangères présentes en France.

Presque un emploi salarié sur deux relève des firmes multinationales

En 2013, plus de 7 millions d'emplois, soit 47 % de l'emploi salarié des secteurs

marchands non agricoles, relèvent des firmes multinationales (FMN).

Les FMN sous contrôle français représentant 35 % de l'emploi salarié et les FMN sous contrôle étranger 12 %. Ainsi, 1,85 million salariés, soit près d'un salarié sur huit, travaillent dans une firme multinationale sous contrôle étranger.

Il convient cependant de rappeler qu'entre 2008 et 2013, l'emploi salarié au sein des multinationales étrangères exerçant en France a reculé de 12 %, dont 11 % pour la seule année 2009.

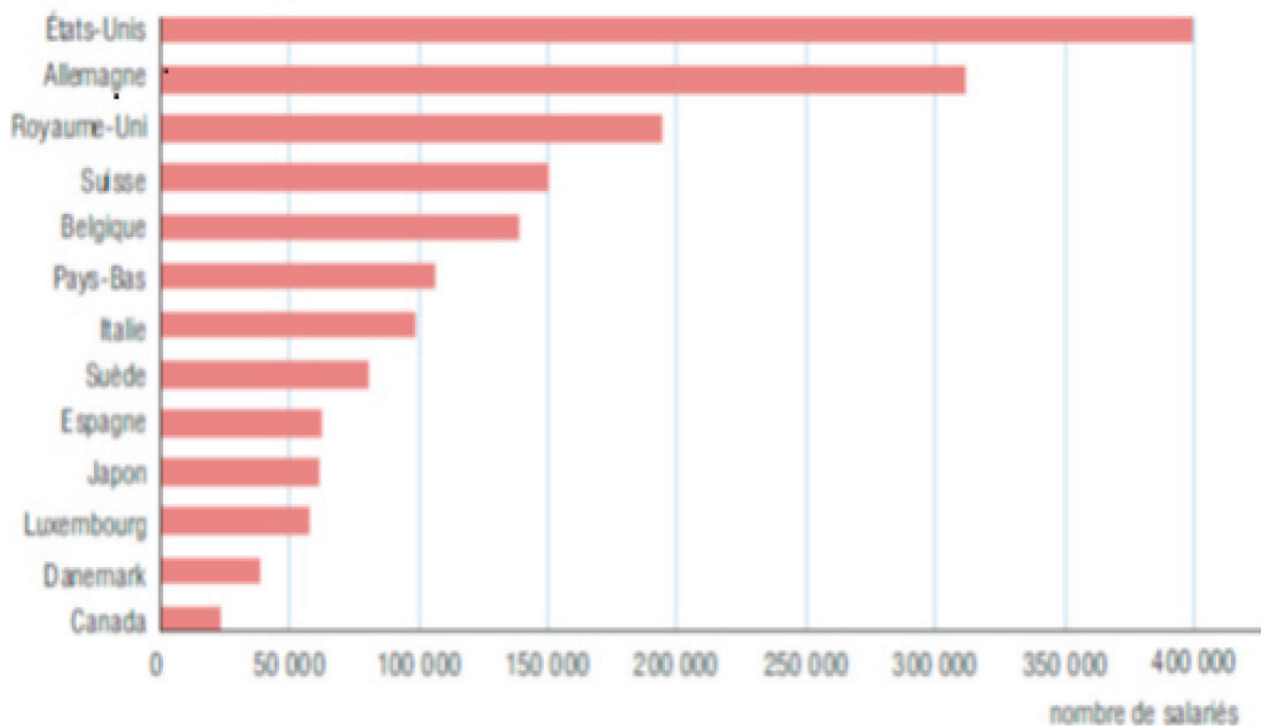
Sur la même période, l'effectif des multinationales françaises en France a progressé de 12 % tandis que celui des autres entreprises françaises a diminué de 5 %.

Une domination des multinationales étrangères dans certains secteurs industriels

Les FMN étrangères sont beaucoup plus présentes dans l'industrie que les autres entreprises : 37 % des salariés des FMN étrangères présentes en France, soit 680 000 personnes, travaillent dans l'industrie, contre 27 % pour les FMN françaises présentes en France (1,42 million de personnes) et 14 % pour les autres entreprises françaises (1,12 million).

Les multinationales étrangères dominent certaines activités comme l'industrie du papier et du carton, où elles concentrent 53 % des emplois salariés, et la métallurgie (50 %). Elles sont également parti-

Les premiers pays d'origine des emplois sous contrôle étranger en 2013 : un contrôle européen et américain



Lecture : 400 000 salariés en France sont employés par une firme multinationale américaine en 2013.

Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lifi, Esane, Ciap.

(2) « Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger », *Insee première*, n° 1611, juillet 2016.

L'emploi sous contrôle étranger concentré dans les ETI



Lecture : 400 000 salariés en France sont employés par une firme multinationale américaine en 2013.

Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lifi, Esane, Ciap.

culièrement présentes dans la fabrication de machines et d'équipements (49 %).

Il convient cependant de préciser que la part des salariés des multinationales étrangères travaillant dans l'industrie a diminué de 6 points entre 2008 et 2013. À l'opposé, elle a augmenté d'un point pour les multinationales françaises.

La baisse du poids de l'industrie dans l'emploi des FMN étrangères présentes en France va de pair avec la hausse de poids dans les autres secteurs d'activité. En particulier, la part du commerce dans l'emploi sous contrôle étranger a augmenté de quatre points pour atteindre 27 % en 2013.

Comme dans l'industrie, la part du commerce dans les effectifs des multinationales étrangères est plus élevée que celle des multinationales françaises (15 %) ou celle des autres entreprises françaises (23 %).

Rôle prépondérant des multinationales européennes

Du point de vue géographique, la majorité des emplois au sein des multinationales étrangères présentes en France relève des firmes originaires de l'Union européenne (UE) : 1,13 million de salariés, soit 61 % de l'emploi salarié sous contrôle étranger, travaillent dans une multinationale originaire de l'UE (hors France).

Les États-Unis d'Amérique se trouvent en deuxième position, suivis de la Suisse. 400 000 salariés (22 %) travaillent dans une multinationale américaine et 150 000 salariés (8 % du total) dans une multinationale originaire de Suisse.

Ces trois ensembles représentent plus de 90 % des emplois salariés des multinationales étrangères ayant une activité en France.

Une forte présence des multinationales étrangères au niveau des ETI

51 % des salariés des multinationales étrangères ayant une activité en France travaillent dans entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cette part n'est que de 26 % pour les multinationales françaises exerçant en France et de 16 % pour les autres entreprises françaises.

Il convient cependant de rappeler que l'emploi des ETI sous contrôle étranger a diminué de 13 % entre 2008 et 2013. Inversement, l'emploi des ETI sous contrôle français a augmenté, de 41 % pour les multinationales françaises exerçant en France et de 4 % pour les autres entreprises françaises.

Les ETI sous contrôle étranger sont concentrées dans l'industrie : 64 % des salariés du secteur industriel sous contrôle étranger sont employés dans une ETI. Cette part n'est que de 35 % pour les multinationales françaises exerçant en France.

nmg

La croissance économique de la zone euro révisée à la baisse

Selon l'enquête trimestrielle de la Banque centrale européenne (BCE), réalisée auprès d'une cinquantaine d'économistes, le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro serait de 1,4 % en 2017, contre 1,6 % prévu dans l'édition précédente de cette enquête.

Pour 2018, l'estimation des experts interrogés par la BCE est aussi révisée à la baisse : 1,6 % contre 1,7 % prévu précédemment.

La prévision 2016 est néanmoins inchangée à 1,5 %.

Selon la BCE, ces révisions intègrent principalement un impact défavorable attendu sur la zone euro du résultat du référendum au Royaume-Uni. Selon ces prévisions, le Brexit réduirait la croissance économique de 2017 de 0,26 point de pourcentage en moyenne et l'inflation de 0,07 point.

La croissance économique de la zone euro serait, selon ces prévisions, affectée par deux facteurs : la dépréciation de la livre sterling (ce qui renchérit le prix des produits exportés vers la Grande-Bretagne) ; l'incertitude sur la nature de la future relation entre ce

pays et l'Union européenne et la volatilité accrue des marchés financiers.

En matière d'inflation, les prévisionnistes interrogés par la BCE prévoient une hausse des prix à la consommation de 1,2 % dans la zone euro en 2017, de 1,5 % en 2018 et de 1,8 % dans cinq ans. Ces prévisions sont en-deçà de l'objectif de la BCE d'un taux d'inflation inférieur à 2 %. Autant dire que selon ces prévisions, la zone euro risque encore de se trouver dans une situation proche de déflation dans les prochaines années.

nmg

La porosité des milieux d'affaires et des instances de direction de l'Union européenne

Contrairement à ce qu'espéraient les autorités européennes, la nouvelle n'est pas passée inaperçue : le géant financier américain, Goldman Sachs, a recruté l'ancien président de la Commission européenne, José Manuel Barroso.

Il occupera les fonctions de « président non exécutif » de Goldman Sachs International (la branche internationale du groupe américain, sise à Londres), et de conseiller de Goldman Sachs.

Sans surprise, dans un communiqué, la banque d'affaires s'est réjouie de l'arrivée de l'ancien Premier ministre portugais, qui a présidé la Commission de 2004 à 2014. Le communiqué pré-

cise : « José Manuel va apporter une analyse et une expérience immense à Goldman Sachs, et notamment une profonde compréhension de l'Europe. Nous sommes impatients de travailler avec lui alors que nous continuons à aider nos clients à évoluer au sein d'un contexte économique et de marché incertain et délicat. »

Par « aide », il faut entendre, entre autres, la capacité de la banque d'affaires à épauler les États dans la manipulation des statistiques, à les conseiller dans les montages financiers complexes et à spéculer sur la dette de ces États. C'est précisément ce qu'elle a fait avec la Grèce. Elle a « aidé » le gouvernement grec à réaliser les montages financiers complexes lui permettant d'afficher un déficit budgétaire et

une dette publique conformes aux exigences du traité de Maastricht. Puis, suite à la crise financière de 2008, elle a participé à la restructuration de la dette de l'État grec. Et dans la mesure où elle était bien placée pour connaître la fragilité de la situation grecque, elle a spéculé sur la dette grecque.

Sans aucun doute, la « connaissance profonde » de M. Barroso des mécanismes et tuyaux européens va permettre à la banque d'affaires de mieux accumuler des bénéfices spéculatifs aux dépens des peuples européens.

nmg

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Cycle éco 2016

La première cession du « cycle éco 2016 » s'est déroulée à Courcelle les 21 et 22 mai.

Elle a permis à dix-sept camarades (quatre femmes et treize hommes), responsables d'organisations de la CGT de réfléchir et d'échanger sur des questions économiques.

La première matinée a été l'occasion pour Claude Didry, professeur et directeur de recherche à l'École normale de Cachan, d'intervenir sur la question des mutations technologiques et celle des mutations du travail et du salariat.

L'exposé est reparti des travaux de la « Commission Boissonat », qui dans les années 1990 parlait de la disparition du travail. Vingt ans après, force est cependant de constater que le travail n'a pas perdu sa centralité. Dans le raisonnement de ce rapport, un élément essentiel a été oublié : le poids des marchés financiers.

Autre prévision battue en brèche : la disparition du CDI. Certes, il y a eu une croissance des contrats atypiques entre les années 80 et 90 et une stabilisation entre 2000 et 2014, mais il n'y a pas de segmentation du travail entre CDD et CDI mais plutôt un cheminement : commencer par un CDD pour finir par un CDI. Il n'y a donc pas disparition du CDI et celui-ci reste la norme fondamentale pour la population active.

Dans les entreprises, il y a débat sur le sens du travail, sa transformation, débat qui influe sur la démarche syndicale et le rapport aux salariés. La discussion s'est concentrée sur le contenu du travail et l'incidence des progrès technologiques qui le modifient considérablement, son éclatement entre différents lieux de production, la frontière entre « entre et hors entreprise », l'importance du rôle de l'information, etc.

L'après-midi, Frédéric Boccara, docteur en économie, syndicat CGT de l'Insee, est intervenu sur le thème « Firms multinationales et globalisation : nouveaux défis pour la théorie et pour la politique économique ».

Ce thème a permis de mettre en évidence le rôle et la puissance des firmes multinationales dans l'économie mondiale, leur rôle dans les flux financiers, avec les questions des prix de transfert, de la distanciation entre lieu de recherche et lieu de production, et de l'interaction entre les différents sites de production. La discussion a permis d'aborder l'impact du numérique dans cette répartition des tâches. Elle a mis en évidence le rôle des multinationales et leurs manœuvres pour accroître la rentabilité. Elle a été également l'occasion de montrer et d'expliquer la place centrale du dollar dans l'économie.

La seconde matinée a été consacrée aux enjeux économiques et à la démarche de la CGT. Cette matinée, animée par Nasser Mansouri-Guillani, a été l'occasion d'expliquer notre approche CGT et son opposition à celle du patronat sur des thèmes fondamentaux : la finalité de l'activité économique, le travail comme un atout - par opposition à l'approche patronale qui le considère comme un coût -, le lien indispensable entre l'économie et le social...

Cela a conduit à parler du rôle central du travail comme source de création de la valeur ajoutée, des richesses nouvelles créées, et ensuite à expliquer les enjeux du partage des fruits du travail, puis à examiner les principaux obstacles devant le développement de l'emploi et de l'activité productive créatrice de valeur ajoutée . Ont été

.../...

aussi abordées les principales propositions de la CGT pour sortir de la financiarisation et établir un nouveau mode de développement en faveur d'un développement humain durable

L'après-midi, Nicolas Prokovas, universitaire, syndicat CGT de Pôle emploi, est intervenu sur le thème de l'emploi.

Cette séance a permis de préciser les notions d'emploi et de chômage.

Le premier élément mis en évidence est qu'il n'y a pas de chômage en dehors du système capitaliste. Le chômage étant défini depuis le XIX^e siècle comme du non travail, il est donc mesurer en creux.

Il y a trois approches différentes du chômage :

1. lié à l'activité économique. Si l'activité n'est pas assez forte, il est normal qu'une partie des travailleurs ne trouvent pas d'emploi. C'est donc un phénomène naturel ;
2. une approche en termes de coûts. Il y a du chômage car le travail coûte trop cher. Cela renvoie à l'équilibre entre l'offre et la demande. Il n'y a dans cette théorie que des travailleurs qui refusent de travailler aux conditions qu'on leur propose ;
3. l'approche marxiste qui explique que le chômage est un produit du système car utile pour peser sur la rémunération du travail. Autrement dit, les chômeurs constituent une « armée de réserve ».

La troisième approche se voit confortée par les faits.

Ont ensuite été développées les notions de taux de chômage, de taux d'activité, de taux d'emploi, en montrant les limites de l'exercice statistique et les difficultés à recenser véritablement le nombre de chômeurs. Le débat a naturellement porté sur la « loi travail » et les conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'emploi.

Bien que denses, ces quatre demi-journées ont permis un riche débat entre les participants, sur le contenu du travail, les mutations de celui-ci, l'importance des nouvelles technologies. Elles ont mis en évidence la pertinence de notre campagne contre le coût du capital.

Bien que l'ordre du jour de ait été « copieux », cette première session semble avoir été appréciée des participants.

Ce cycle se poursuivra les 28 et 29 septembre. Il se terminera en novembre.

Jean-François Soury

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2013) :
 - ensemble : 1 772 €
 - femmes : 1 619 €
 - hommes : 1 882 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19 % en équivalent temps plein (F : 1 934 € ; H : 2 389 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 141,61 € (7,53 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 466,62 € (9,67 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 322 € en 2014 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 524,68 € pour une personne seule, 787,02 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 802 200 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi salarié** : 22 834 100 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 871 600 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 837 700 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 642 300 (France métropolitaine, en 2014)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 181 Mds € en 2015
- > **Consommation des ménages** : 1 156 Mds € en 2015
- > **Investissement des entreprises** : 254 Mds € en 2015
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 186 Mds € en 2015
- > **Budget de l'État** (révisé 2015) : 366,3 Mds € en 2015 dont charge de la dette : 42,3 Mds € (prévision d'exécution fin 2015, LFR 2015)
- > **Recettes de l'État** (révisé 2015) : 292,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 69,6 Mds € en 2015
 - **Impôt sur les sociétés** : 33,5 Mds € en 2015
 - **TVA** : 141,5 Mds € en 2015
- > **Exportations** : 455,1 Mds € en 2015
- > **Importations** : 500,7 Mds € en 2015
- > **Solde du commerce extérieur** : - 45,7 Mds €